

# **Frugières-le-Pin**

## **Aménagement du site du Clos**

Note Technique

**Mars 2018**

Commune de  
Frugières-le-  
Pin



# Le projet du communal

## Le communal

La commune de Frugières-le-Pin a acquis une importante parcelle, «le communal», située au cœur du bourg. L'objectif premier de cette acquisition était d'avoir la maîtrise foncière sur ce terrain à la position stratégique afin d'en encadrer l'aménagement et les éventuels projets qui pourraient y voir le jour.

Le communal est un terrain important de 5 128m<sup>2</sup>, il offre une ouverture importante et une véritable respiration au cœur du bourg de Frugières-le-Pin, sa position et cette taille en font un site de projet très intéressant pour la commune. Le souhait de la commune est d'aménager le site pour y faire un verger et y installer un ou plusieurs équipements, à la fois à l'usage des habitants du bourg mais également du bar/restaurant qui se situe juste en face de ce terrain.





Périmètre  
de projet



# Diagnostic

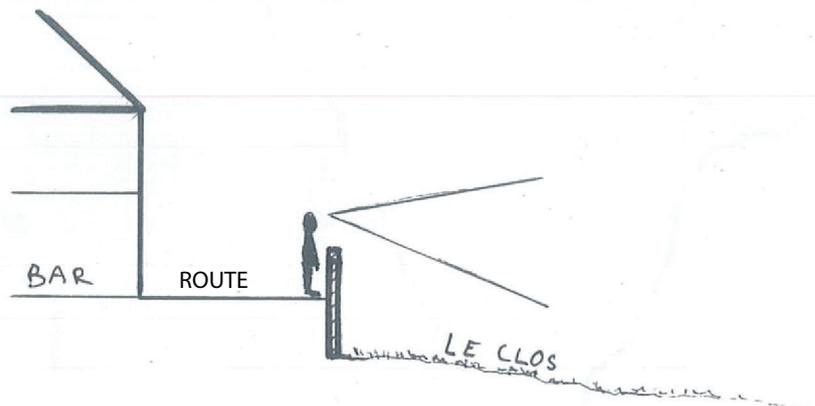
## Etat des lieux et éléments d'enjeux

**Le Clos :** «Le communal» possède une implantation intéressante sur la commune de Frugières-le-Pin puisqu'il se situe légèrement à l'est de la partie la plus dense du bourg. La parcelle qui constitue le communal est ceinturée sur toute les parties nord, ouest et sud par un mur de clôture maçonné qui en fait un espace clos remarquable. A l'est le communal est bordé par des haies vives qui viennent marquer la limite avec une parcelle voisine (parcelle n°22) rattachée à un bâtiment d'habitation qui est une propriété privée. Ce caractère clos confère au site une grande qualité patrimoniale, la prise en compte et la conservation de cette spécificité est un enjeu fort pour l'aménagement du communal qui pourrait également être appelé « Le Clos ».

**Topographie et implantation :** La parcelle de terrain qui forme le communal possède une légère pente. Les espaces les plus hauts se trouvent au nord et le point bas au sud-est de la parcelle. Plusieurs constructions sont installées dans l'enceinte du clos, elles sont toutes adossées au mur de clôture ouest. On retrouve un hangar, un ancien poulailler entouré d'une clôture, et un abri de stockage de petite taille pour du matériel agricole ou d'entretien.

Au-delà du mur de clôture, le communal est entouré au trois quart par la route (une partie départementale et l'autre communale). Le mur de clôture fait également office de soutènement pour la route ceinturant le clos. Ainsi le niveau du sol n'est pas le même de chaque côté du mur. Le niveau du sol est ainsi plus élevé du côté de la route, le mur restant de faible hauteur cela positionne la route communale en position de balcon sur le clos. Les piétons qui marchent le long de la route jouissent ainsi d'une vue ouverte et dominante sur le clos (cf. schéma).

Le Communal - Coupe principe existant



**Implantation stratégique :** De l'autre côté de la route communale, sur les parties nord et ouest se trouvent les premières habitations du centre-bourg. Les façades de ces habitations sont ainsi toutes tournées en direction du communal. Du fait de son implantation, il vient donc articuler le bâti environnant de manière très intéressante. Parmi ces bâtiments il est à souligner la présence du bar/restaurant du bourg au nord du clos, de l'autre côté de la route. Le bar/restaurant est totalement face au clos, il possède une position intéressante, avec une vue ouverte mais ne joui pas d'une véritable terrasse. A l'est, légèrement isolé le four à pain du village se trouve de l'autre côté de la route départementale 41.

Ainsi, le site du communal, par sa topographie, mais également par sa situation est à l'articulation des équipements publics communaux (mairie et la salle des fêtes) situés plus au nord du bourg et des habitations principales qui composent le centre-bourg de Frugières-le-Pin.

Le caractère clos du communal est un élément fort de ce site. Son implantation en contrebas de la route, et clôturé par le mur place les passants comme des spectateurs ; séparés de cet espace par le parapet du mur qui les en met à distance. Le projet doit réussir à intégrer ces deux éléments intelligemment et de façon sensible pour rendre cet espace plus perméable, le connecter au reste du bourg et en faire une centralité tout en maintenant son caractère patrimonial. A l'échelle du bourg, et en envisageant à long terme son développement, le communal doit articuler les constructions autour de sa centralité et trouver une position de type couderc mais aux usages plus contemporains.





①

②

③

①



②



③





1

2

3

①



②



③



# Aménagement du communal

## Programmation du site

Le plan présenté ci-contre est une esquisse programmatique permettant de présenter les enjeux et les grands principes proposés à mettre en oeuvre dans l'aménagement du communal.

**Les cheminements :** Le premier élément guidant le projet tient à la position du communal. L'objectif étant d'aménager le communal pour en faire un lieu vivant et intégré au reste du bourg, il est essentiel de le rendre perméable (tout en se rappelant que son caractère clos reste patrimonial et à conserver). Pour cela la proposition est d'assumer à la fois la position de jardin du communal mais également d'en faire un lieu facilement traversable par des parcours piétons connectant les éléments clés, notamment : le bar, le four à pain, la RD. 41 et l'accès au centre-bourg sud-ouest.

**Le verger :** La proposition d'implantation du verger faite par le CEN Auvergne vient s'installer en fond de parcelle. Elle permet ainsi de s'installer dans la partie la plus basse de la parcelle, et ne vient pas fermer les vues sur la parcelle. La proposition est de travailler assez subtilement sur l'implantation des arbres afin de ne pas créer une seule masse arborée mais offrir un espacement permettant d'installer un cheminement allant jusqu'au fond de parcelle.

En bout de parcelle un escalier peut être installé pour permettre de rejoindre la route et le centre-bourg. Sur le mur ouest du communal une plantation de poiriers palissés contre le mur est proposée. Elle viendrait habiller le mur et retrouver une pratique historique et patrimonial des clos (la culture de verger contre les murs).

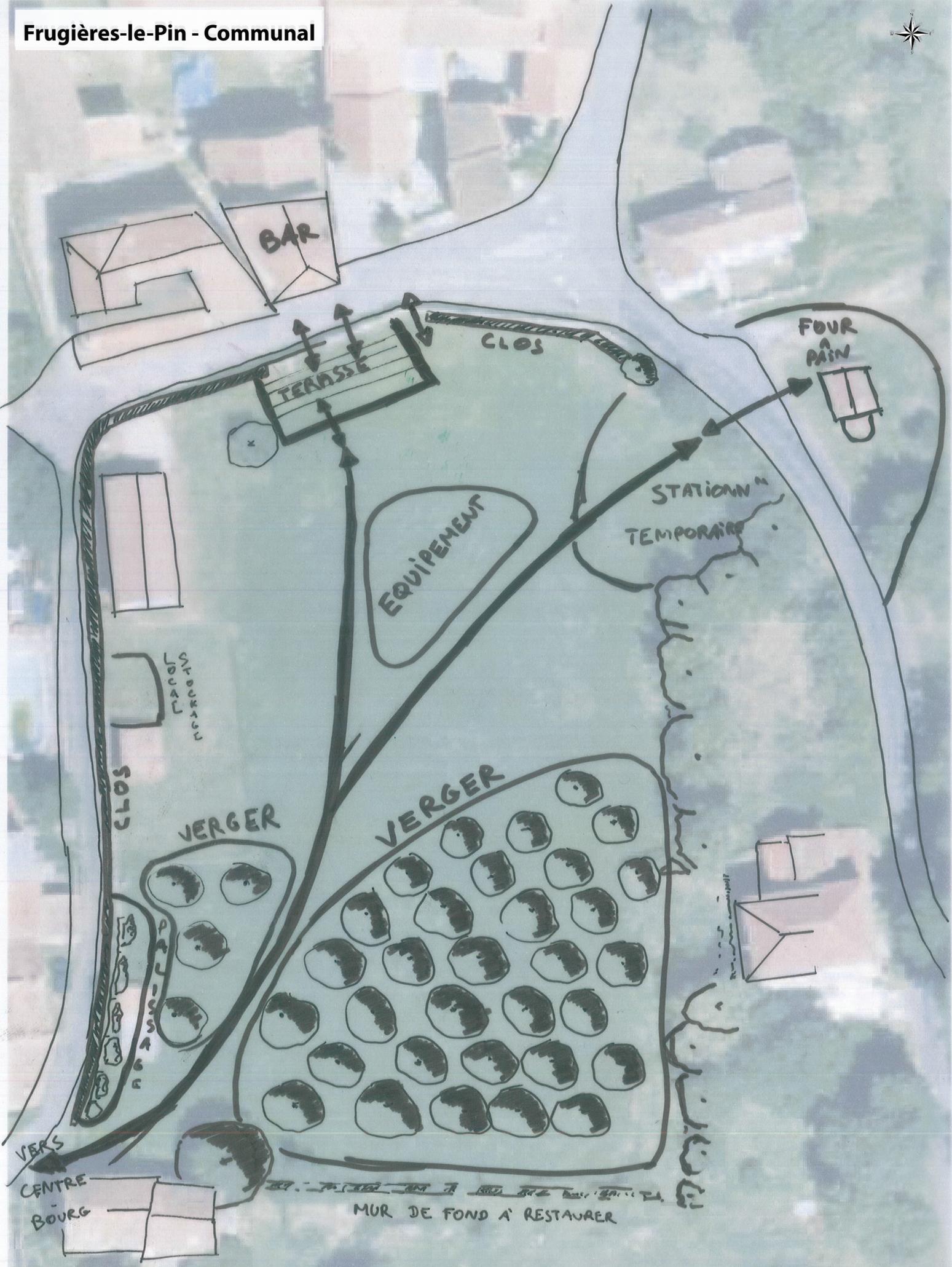
**La terrasse :** Le bar est un équipement crucial pour la commune. Sa position en face du communal est un atout indéniable à mettre en avant. Un lien entre le communal est à créer pour permettre d'affirmer cette centralité et de relier ces deux sites. La proposition de créer une terrasse doit permettre au bar de jouir d'un extérieur qui manque aujourd'hui. La terrasse doit à la fois être conçue comme un moyen de mise en scène du communal en ouvrant des vues dessus, mais également un espace de transition vers le communal, avec par exemple un escalier en bout de terrasse qui permette d'accéder au terrain.

La terrasse et ce site sont un des éléments clés du projet. Un travail de dessin et de conception fin de cette terrasse doit être envisagé. Une attention particulière sur cette équipement doit être menée afin qu'il intègre tous ces enjeux.

**Le four à pain :** La haie vive qui séparait le communal de la route départementale au nord-est a été taillée et n'existe aujourd'hui quasiment plus. Sur cet espace la connexion du communal avec le four à pain situé de l'autre côté de la chaussée constitue également un enjeu fort. La proposition serait donc de conserver une percée dans la haie rejoignant directement le four à pain. A terme, si le communal est ponctuellement amené à recevoir quelques événements (concerts, lecture, vide-grenier...), l'ouverture dans la haie devra permettre le passages de véhicules légers qui pourraient ainsi se stationner temporairement dans cette partie. Aucune matérialisation ni changement de matériau ne doit cependant être pratiquée ici.

**L'équipement :** La commune souhaite également installer sur le communal un équipement type guinguette, scène, kiosque... ce dernier doit permettre l'accueil plus facile d'événements sur le communal. La proposition est ainsi de l'installer plutôt dans la partie haute ou dans la pente de la parcelle. Mais surtout à proximité du croisement envisagé pour les cheminements.

**Le mur sud :** le mur sud, situé en bout de parcelle vient démarquer la limite de propriété. Anciennement en pierre sèche le mur est aujourd'hui en très mauvais état, gagné par la végétation il disparaît progressivement. Il peut être remonté à l'origine en pierre sèche, notamment dans le cadre d'un chantier participatif encadrer par un murailler professionnel.



10m

# Suite à donner et phasages

## Phasages

L'objectif premier du projet du communal est de recréer un espace de convivialité et une forme de entralité à l'échelle de Frugières-le-Pin. Pour fonctionner il est ainsi nécessaire que la population soit partie prenante du projet et qu'elle y soit impliquée.

Pour cela il est proposé que l'aménagement du communal ne soit pas mené en une seule phase de travaux mais justement sur plusieurs étapes avec pour objectif à chaque fois de mobiliser la population, à la fois pour définir avec eux les attentes et futurs usages qui peuvent être envisagés sur le site mais également construire avec eux les aménagements. Une autre partie des travaux pourrait également être menée en complément en régie.

Plusieurs étapes pourraient être proposés sur des éléments clés.

### La plantation collective du verger :

Pour la plantation du verger la proposition serait d'envisager la tenue d'une plantation collective. Le verger pourrait ainsi être planté avec les habitants dans le cadre d'une journée type, fête du verger, fête de la pomme...

Références : Plantation collective du verger de Vals-le-Chastel  
Plantation collective du verger d'Auzon

### Atelier d'urbanisme participatif pour la conception de la terrasse et de l'équipement

Recruter un collectif d'architectes/constructeurs en charge d'animer plusieurs ateliers participatifs en direction des élus et de la population pour définir ensemble les usages possibles et souhaités à la fois pour la terrasse mais également pour le nouvel équipement. L'objectif étant que l'équipement et son dessin corresponde le plus possible aux attentes de ses futurs usagers.

Références : Démarche participative sur le centre-bourg de Sauxillanges  
Démarche participative sur la réhabilitation médiathèque de Cunlhat

### Chantier participatif pour la construction des équipements :

Afin de poursuivre cette démarche administrative la construction de la terrasse et/ou de l'équipement pourrait se tenir dans le cadre d'une semaine de chantier participatif. Le chantier, encadré par le collectif d'architecte ayant assuré la conception peut ainsi être conduit avec les habitants. Cela permet à la fois de lancer une dynamique habitante importante autour du projet mais également de permettre une meilleure appropriation de l'équipement par les habitants et participants.

Références : Chantier participatif de Montmorin pour la construction d'une guinguette

Restauration du mur sud du communal : Sur le même principe de chantier participatif, mais sur un temps beaucoup plus court (1 à 2 journées). La tenue d'un chantier de restauration pierre sèche permet ainsi de sensibiliser les habitants à cette technique de construction très présente dans les paysages, et de les former aux techniques de base de construction en pierre sèche.

Références : Chantier participatif pierre sèche d'Auzon

## Partenaires techniques

Plusieurs partenaires sont envisageables sur ce type de projet à mobiliser selon les temps et actions envisagés: CAUE de la Haute-Loire, CEN Auvergne, Leader du Pays de Lafayette...

## Elements financiers

Afin d'accompagner la commune dans ces démarches et du fait de leur caractère expérimental, le Parc naturel régional Livradois-Forez peut accompagner financièrement la commune à hauteur de **4500€ TTC** dans le recrutement et la conduite du projet participatif.

Commune de  
Frugières-le-  
Pin

